Le vocabulaire

* Intervenir: se mêler d’une action, d’une situation en cours en vue d’influer sur le cours des événements
* Intimider: inspirer à quelqu’un une crainte, un trouble qui lui font perdre son assurance
* Témoin: personne qui a vu ou entendu quelque chose, et qui peut éventuellement le certifier, le rapporter
* Témoignage: déclaration, déposition d’un témoin en justice
* Menacer: chercher à intimider quelqu’un en lui faisant craindre quelque chose, en usant de menaces
* Harcèle: soumettre quelqu’un, un groupe à d’incessantes petites attaques
* Contrefaçon: action d’imiter frauduleusement un objet ayant un caractère public
* S’intensifier: devenir plus intense
* Railler: tourner en dérision, ridiculiser quelqu’un ou quelque chose par des moqueries, des plaisanteries plus ou moins vives

**Les similarités entre cyberintimidation et intimidation en personne**

[**http://quebec.huffingtonpost.ca/senator-mobina-jaffer/similarites-cyberintimidation-intimidation-en personne\_b\_3660533.html**](http://quebec.huffingtonpost.ca/senator-mobina-jaffer/similarites-cyberintimidation-intimidation-en%20personne_b_3660533.html)

En novembre 2011, le [Comité sénatorial permanent des droits de la personne](http://www.parl.gc.ca/SenCommitteeBusiness/CommitteeHome.aspx?parl=37&ses=2&Language=F&comm_id=77" \t "_hplink) a mené une étude sur la cyberintimidation. Conclue en décembre 2012, l'enquête en question a conduit à la publication d'un rapport intitulé *[La cyberintimidation, ça blesse! Respect des droits à l'ère numérique](http://www.parl.gc.ca/Content/SEN/Committee/411/RIDR/DPK/01Dec12/reports-f.htm" \t "_hplink)*. Comme indiqué dans le rapport, la cyberintimidation n'est pas un phénomène totalement différent de l'intimidation traditionnelle. Dans les deux cas, il s'agit d'une violation des droits des enfants, notamment le droit de vivre dans un environnement sécuritaire et sans violence. De plus, la cyberintimidation est l'expression d'un même désir qui se manifeste par voie électronique, plutôt qu'en personne. Voici ce qu'a soutenu à ce sujet Tina Daniels, professeure au département de psychologie de l'Université Carleton:

«[...] à de nombreux égards, la cyberintimidation n'est pas très différente de l'intimidation ordinaire. Les causes fondamentales des comportements en question ne sont pas vraiment différentes. La cyberintimidation répond aux mêmes besoins, fait naître les mêmes émotions et est motivée par le même désir de pouvoir, de prestige et d'emprise que les autres formes de comportement d'intimidation»

Bon nombre de témoins entendus devant le comité ont soutenu que la cyberintimidation est souvent précédée par de l'intimidation à l'école. Selon les informations présentées par[Wendy Craig](http://www.queensu.ca/research/humandimensions/craig" \t "_hplink), professeure au département de psychologie de l'Université Queen's, spécialiste reconnue en matière d'intimidation, seulement 1% des intimidateurs «font exclusivement de la cyberintimidation. L'autre portion de 99% est impliquée dans les deux types d'intimidation».  
  
À la lumière des témoignages recueillis pendant l'étude, l'intimidation et la cyberintimidation sont l'expression de comportements agressifs qui ont généralement pour objet une affirmation de pouvoir. La répétition du comportement préjudiciable et l'appui des pairs permettent à l'auteur d'établir sa domination sur sa victime. Dans le même sens, nos témoignages suggèrent que le rôle des pairs est très important en matière d'intimidation traditionnelle et de cyberintimidation. Selon les recherches dirigées par Wendy Craig et Debra Pepler, coprésidentes et chercheuses scientifiques de [PREVNet](http://www.prevnet.ca/fr" \t "_hplink) (réseau pour la promotion des relations saines et l'élimination de la violence) 85% des cas d'intimidation se produisent en présence de témoin. Wendy Craig ajoute que «[...] plus il y a de pairs qui assistent à la scène, plus l'épisode d'intimidation est violent et long. Sans le savoir, les pairs encouragent l'intimidation».   
  
D'un autre côté, les témoignages suggèrent par ailleurs que l'intervention des pairs peut s'avérer très efficace pour mettre un terme à l'intimidation. [Debra Pepler](http://www.yorku.ca/health/people/index.php?dept=P&mid=3992" \t "_hplink), spécialiste des questions relatives aux enfants à risque et aux comportements agressifs entre pairs et professeure de psychologie à l'Université York, a fait remarquer que des analyses d'enregistrements vidéo montrent que l'intimidation cesse dans un délai de 10 secondes dans près de 60% des cas lorsque des pairs interviennent. Les pairs font donc partie du problème et doivent faire partie de la solution.

Étant donné que l'intimidation et la cyberintimidation sont des comportements qui s'inscrivent «dans une dynamique de groupe qui en est le moteur» (Debra Pepler, 12 décembre 2011), les interventions doivent cibler le groupe plutôt qu'un jeune en particulier. L'intervention auprès du groupe est également justifiée par le fait que les recherches indiquent clairement que les «spectateurs» peuvent subir des impacts négatifs importants résultant des incidents de cyberintimidation.   
  
Malgré des similarités évidentes entre les deux phénomènes, la recherche tend de plus en plus à démontrer qu'il existe également des différences importantes qui distinguent l'intimidation traditionnelle de la cyberintimidation. Cette question sera le sujet d'un blogue à venir.